

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE AQUITAINE

**Projet de démolition de l'ancien GRETA et d'un gymnase à Niort
– 19-21 rue de l'ancien champ de foire
NIORT (79)**

Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la démolition, de curage et de désamiantage

**Estimation Prévisionnelle du Coût des Travaux
Indice : A**



C190.H.065 Indice	Date	Modifications	Etabli par	Validé par
A	23/10/17	Version initiale	Arthur PFEIFFER	Jacques MONFOURNY

Siège : Les Milles – 1030, avenue de la Lauzière – 13290 AIX EN PROVENCE
Tél. 33 (0)4.13.91.01.50 • Fax 33 (0)4.13.91.01.60 • cebtp-demolition.info@groupe-cebtp.com

Sommaire

1. INTRODUCTION – PRESENTATION DE L'OPERATION	3
2. DESCRIPTION DU BATIMENT	4
3. MATERIAUX AMIANTIFERES, PLOMBIFERES ET INDICES D'INFESTATION DE TERMITES....	8
4. TYPES DE DEMOLITION ENVISAGEABLES	12
5. ESTIMATION PREVISIONNELLE DU COUT DES TRAVAUX.....	13
6. PLANNING PREVISIONNEL	14

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171221-C57-12-2017-1-
AU
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

1. INTRODUCTION – PRESENTATION DE L'OPERATION

L'EPF Nouvelle Aquitaine a décidé de procéder à une étude pour la démolition de l'ancien GRETA et d'un Gymnase situé 19-21 rue de l'ancien champ de foire à Niort (79) des conditions de réalisation.

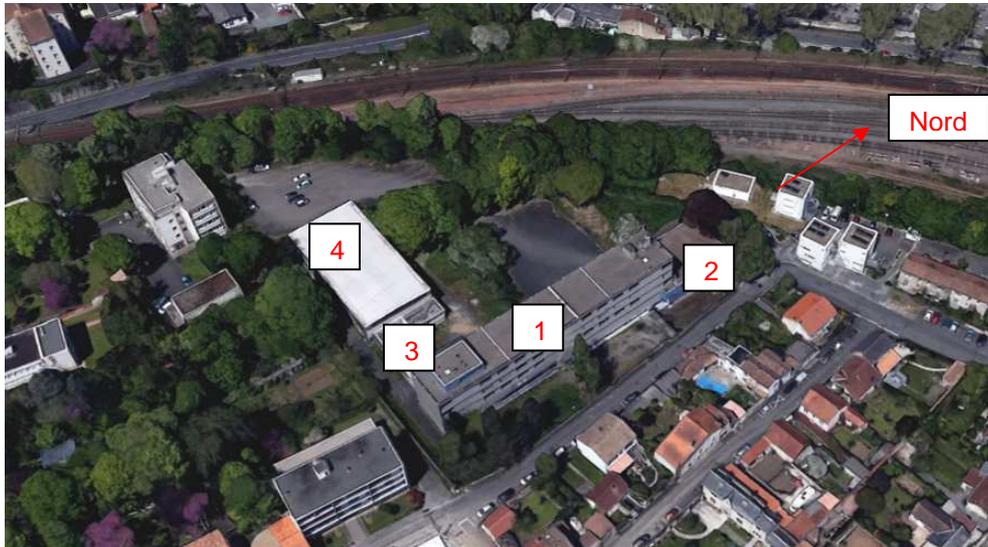
L'EPF NA a confié à GINGER CEBTP DEMOLITION cette mission d'étude pour l'estimation du coût des travaux de démolition de cet ensemble.

Cette étude a été réalisée sur la base des diagnostics avant démolition (Amiante, Plomb et Termites) transmis par l'EPF NA le 17/10/17. Le détail des diagnostics pris en compte est précisé dans les chapitres suivants. Il est à noter qu'aucune visite du site n'a été réalisée dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20171221-C57-12-2017-1- AU Date de télétransmission : 27/12/2017 Date de réception préfecture : 27/12/2017
--

2. DESCRIPTION DES BATIMENTS

Le site et les bâtiments étudiés dans le cadre du présent rapport sont indiqués sur le plan ci-après.



Les caractéristiques des parties de bâtiment et ouvrages étudiés sont les suivants :

⇒ Bâtiment Principal (n°1 sur vue aérienne)

- Structure béton
- R+5 + 2 niveaux de sous-sols
- Emprise au sol : 900m² environ
- Dimensions :
 - ✓ Niveau R-2 : Largeur 12 m environ ; Longueur 10 m environ
 - ✓ Niveau R-1 : Largeur 12 m environ ; Longueur 25 m environ
 - ✓ Niveau RDC à R+4 : Largeur 12 m environ ; Longueur 75 m environ
 - Il est à noter qu'au niveau RDC, la moitié Sud est un Vide Sanitaire
 - ✓ Niveau R+5 : Largeur 9 m environ ; Longueur 11 m environ
- Hauteur max : 22 m environ
- Surface total à démolir y compris toiture : environ 6 000 m²
- Particularité : Bâtiment d'habitation au Sud du pignon du Sud à environ 10m
- Photographie :



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171221-C57-12-2017-1-
AU
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

⇒ **Cuisine + Réfectoire + Chaufferie (n°2 sur vue aérienne)**

- Structure béton
- R+1 + 2 niveaux de sous-sols
- Emprise au sol : 280 m² environ
- Dimensions :
 - ✓ Niveau R-2 à RDC : Largeur 12 m environ ; Longueur 23 m environ
 - ✓ Niveau R+1 : Largeur 12 m environ ; Longueur 23 m environ
- Hauteur max : 7 m environ
- Surface total à démolir y compris toiture : environ 1 200 m²
- Photographie :



⇒ **Auvent + Vestiaire (n°3 sur vue aérienne page 3)**

- Structure béton
- RDC sur Quai d'environ 1m avec Vide Sanitaire
- Emprise au sol : 250 m² environ
- Dimensions :
 - ✓ Niveau RDC : Largeur 18m max ; Longueur 25 m max
- Hauteur max : 4 m environ
- Surface total à démolir y compris toiture : environ 500 m²
- Photographie :



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171221-C57-12-2017-1-
AU
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

⇒ Gymnase (n°4 sur vue aérienne)

- Structure béton
- RDC sur Quai d'environ 1m avec Vide Sanitaire
- Emprise au sol : 800 m² environ
- Dimensions :
 - ✓ Niveau RDC : Largeur 20m environ ; Longueur 40 m environ

- Hauteur max : 8 m environ
- Surface total à démolir y compris toiture : environ 1 600 m²
- Photographie :



Les matériaux ou produits contenant de l'amiante et/ou contenant du plomb repérés dans le cadre de ces diagnostics sont listés dans le §.3.

Les principales contraintes et difficultés de l'opération seront :

- ⇒ La présence d'une voie à sens unique difficile d'accès, rue de l'ancien champ de foire
- ⇒ L'accessibilité difficile sur le site
- ⇒ Les voies ferrées au Nord et à l'Ouest
- ⇒ Propriété voisine au Sud et au Nord
- ⇒ Particularités spécifiques à chaque partie indiquées dans leurs descriptions spécifiques ci-dessus
- ⇒ La présence de réseaux (des Demandes de Travaux devront être réalisés lors de la phase d'étude du projet afin de situer précisément les réseaux impactés)
- ⇒ La limitation des gênes occasionnées aux riverains (bruit, poussière, vibrations)
- ⇒ La sécurité d'un chantier situé dans une zone urbaine (trafics camions, amenée et repli d'engins de chantier)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171221-C57-12-2017-1-
AU
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

Dans la mesure où les sites sont localisés en milieu urbain dense, une attention particulière devra être portée durant l'opération sur :

- ⇒ La réduction des nuisances liées aux bruits (horaires de chantier à respecter, contrôle des engins,..), vibrations (limitations du Brise Roche Hydraulique,..) et à la propagation des poussières du chantier (arrosage,..) avec la mise en place d'un dispositif d'abattage des poussières par pulvérisation d'un fin brouillard d'eau active à l'aide d'équipements installés en bout de flèche de la pelle de démolition ou au sol.
- ⇒ La mise en place d'un tapis de protection lors de la démolition du pignon Sud du bâtiment Principal
- ⇒ La création d'un accès via les propriétés voisines ou via la rue de l'ancien champ de foire
- ⇒ La sécurité des utilisateurs (permanents et visiteurs) des bureaux et services des activités et des habitations voisines
- ⇒ Les voiries à conserver propre
- ⇒ L'aspect visuel agréable du chantier
- ⇒ La protection des rues avoisinantes, des réseaux et la conservation de ces voies
- ⇒ La mise en place de périmètre de sécurité y compris dans les propriétés voisines pour les phases de démolition mécanique

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20171221-C57-12-2017-1- AU Date de télétransmission : 27/12/2017 Date de réception préfecture : 27/12/2017
--

3. MATERIAUX AMIANTIFERES, PLOMBIFERES ET INDICES D'INFESTATION DE TERMITES

3.1 Diagnostic Amiante avant démolition

Des diagnostics amiante avant démolition ou avant travaux selon la norme NFX 46-020 ont été réalisés par AGENDA DIAGNOSTIC sur les bâtiments à démolir.

Le tableau ci-après récapitule les diagnostics réalisés, les matériaux qui contiennent de l'amiante, ainsi que les réserves à lever par le diagnostiqueur.

Zones concernées	Pré-rapport ou rapports Diagnostics amiante	Matériaux repérés	Réserves / Remarques GINGER CEBTP DEMOLITION
Extérieur du bâtiment yc Toiture	réf : 040917ATPM1 - Extérieur	⇒ Conduit fibrociment en sortie de cuisine ~ 2ml ⇒ Etanchéité bitumineuse au sol au niveau du Palier extérieur de l'escalier 4 ~ 30m ²	Il est à noter que les plénums de ventilation sur la toiture terrasse côté rue au-dessus de l'escalier 5 n'ont pas pu être visités pour des raisons d'accès non sécurisés
R-2	réf : 040917ATPM1 – R-2	⇒ Conduit en fibrociment ~ 15 ml ⇒ Colle de faïence murale ~ 5 m ²	
R-1	réf : 040917ATPM1 – R-1	⇒ Conduit en fibrociment y compris gaine de ventilation ~ 10 ml ⇒ Plaques fibrociment ~ 12 U (dimension 1m x 1.5 m) ⇒ Plaques de regards en fibrociment ~ 4 U (dimension : 1m x 1m)	
RDC	réf : 040917ATPM1 – RDC	⇒ Colle de plinthes (faïence) ~ 58 ml ⇒ Dalles + colles + ragréage ~ 30 m ² ⇒ Dalles + colles + chape ~ 40 m ² ⇒ Colle de faïence murale ~ 44 m ² ⇒ colle + chape ~ 10 m ² ⇒ Conduit en fibrociment ~ 15 ml ⇒ Dalles béton au plafond ~ 6 m ² - au vu du manque de précision de cette information il a été considéré la présence d'enduit en surface	Les observations suivantes sont à noter : - il conviendra de différencier dans les couches dans l'échantillon 21 (Colle ciment + plâtre) revenu positif afin d'avoir connaissance du matériau contenant de l'amiante - les échantillons 20 et 21 indiquent la présence de faïence avec colles alors que les photos semblent montrer des plinthes type faïence. Il conviendra de mettre à jour le rapport en fonction du matériau impacté. - il est indiqué la présence de dalle béton au plafond sans indication sur l'épaisseur à considérer. Après discussion avec le diagnostiqueur, il s'agirait d'une couche type enduit au plafond. Il conviendra de modifier le rapport en fonction du matériau réellement impacté.

Zones concernées	Pré-rapport ou rapports Diagnostics amiante	Matériaux repérés	Réserves / Remarques GINGER CEBTP DEMOLITION
R+1	réf : 040917ATPM1 – R+1	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Plaques fibrociment ~ 2 U (dimension 2m x 1.5 m) ⇒ Plaques fibrociment ~ 1 U (dimension 14m x 1 m) ⇒ Dalles + colles + chape ~ 140 m² ⇒ Colle de plinthes (faïence) ~ 10 ml 	L'observation suivante est à noter à noter : - l'échantillon 113 indique la présence de faïence avec colle alors que la photo semble montrer des plinthes type faïence. Il conviendra de mettre à jour le rapport en fonction du matériau impacté.
R+2	réf : 040917ATPM1 – R+2	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Dalles + colles + chape ~ 9 m² ⇒ Dalles + colles ~ 600 m² ⇒ Faux-plafond cartonné ~ 900 m² * ⇒ Colle de faïence ~ 50 m² ⇒ Conduit en fibrociment ~ 5 ml ⇒ Plaques fibrociment ~ 1 U (dimension 2m x 1.5 m) 	* Il est à noter que les faux plafonds cartonnés contenant de l'amiante sont dégradés, sont en majeure partie étalés au sol et ont ainsi pollués la totalité de la surface du R+2. Un curage sera nécessaire sur cet étage
R+3	réf : 040917ATPM1 – R+3	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Dalles + colles + chape ~ 80 m² ⇒ Dalles de faux-plafonds ~ 30m² ⇒ Faux-plafond cartonné ~ 240 m² * ⇒ Plaques fibrociment ~ 2 U (dimension 2m x 1.5 m) ⇒ Colle de faïence ~ 30 m² ⇒ Dalles + colles ~ 400 m² ⇒ Plaques fibrociment + peinture ~ 24 m² ⇒ Conduit en fibrociment ~ 5 ml 	* Il est à noter que les faux plafonds cartonnés contenant de l'amiante sont dégradés, sont en majeure partie étalés au sol et ont ainsi pollués la surface sous ces faux-plafond cartonnés. Un curage sera nécessaire à ce niveau
R+4	réf : 040917ATPM1 – R+4	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ colle + chape ~ 45 m² ⇒ Ragraage + colle ~ 80 m² ⇒ Dalles (ou moquette) + colles + chape ~ 225 m² ⇒ Ragraage + colles + chape ~ 10 m² ⇒ Dalles de faux-plafonds ~ 35 m² ⇒ Colle de faïence ~ 35 m² ⇒ Linoléum + Dalles + colles + chape ~ 15 m² ⇒ Conduit en fibrociment ~ 5 ml ⇒ Plaques fibrociment ~ 6 U 	

Zones concernées	Pré-rapport ou rapports Diagnostics amiante	Matériaux repérés	Réserves / Remarques GINGER CEBTP DEMOLITION
Gymnase	réf : 040917ATPM1 – Gymnase	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Etanchéité bitumineuse ~ 200 m² ⇒ Conduit en fibrociment ~ 3 ml ⇒ Peinture au plafond ~ 45 m² ⇒ Peinture murale ~ 27 m² 	Il est à noter que le Vide Sanitaire de la salle de sport n'a pas été visité faute d'accès.
Ensemble des diagnostics réalisés			<p>Les investigations réalisées sur le R+5 ne semblent pas apparaître dans les rapports. Après discussion avec le diagnostiqueur, ces derniers ont bien été réalisés. Il conviendra de s'en assurer.</p> <p>Après discussion avec le diagnostiqueur, il semblerait que les joints entre bâti et montant de fenêtres ont été analysés en plus des mastics de fenêtre. Il conviendra de s'en assurer car aucun échantillon ne semble concerner ces joints.</p> <p>Sur les diagnostics du RDC au R+4, il est à noter qu'une partie des Vides Sanitaires (non accessible) et la cage d'ascenseur du RDC au R+4 (accès non sécurisé) n'ont pas pu être visitées.</p> <p>Ces diagnostics comportent des composants non visités ou non contrôlés : fluides en fibrociment enterrés ou noyés dans la maçonnerie. En cas de découverte lors des travaux, l'entreprise qui réalisera les travaux devra stopper son intervention et avertir la Maîtrise d'Ouvrage pour faire constater ces éléments par le diagnostiqueur.</p> <p>Il est à noter que les enrobés extérieurs n'ont pas été analysés.</p>

L'ensemble de ces réserves peuvent conduire à des remarques des organismes de prévention lors de l'envoi du Plan de retrait ou des découvertes fortuites lors des travaux qui peuvent avoir des impacts non négligeables sur le délai des travaux et le coût. Il est important de lever ces réserves au plus tôt afin de réduire ces risques au maximum.

Dans le cadre de cette estimation, il est à noter qu'uniquement les matériaux contenant de l'amiante, observés dans les diagnostics ci-dessus, ont été pris en compte avec une évacuation en centre d'enfouissement. Etant donné la dégradation des faux-plafonds cartonnées, un curage rouge a été pris en compte sur toute la surface niveau R+2 et sur la zone du R+3 concernée par la présence de ces faux-plafonds.

Toutefois, il est à noter que cette estimation ne pourra être considérée comme définitive étant donné les réserves devant être levées.

Les entreprises en charge des travaux de désamiantage devront être en possession de la Qualification QUALIBAT 1552 ou équivalent AFNOR CERTIFICATION, GLOBAL CERTIFICATION. Les travaux devront être réalisés selon la réglementation en vigueur.

3.2 Diagnostic Plomb avant démolition

Des états des risques d'exposition au plomb ont été réalisés par AGENDA DIAGNOSTIC sur les bâtiments à démolir.

Le tableau ci-après récapitule les diagnostics réalisés et la présence ou l'absence de revêtement contenant du plomb.

Bâtiment	Constat des Risques d'Exposition au Plomb	Absence / Présence de revêtement contenant du plomb
Extérieur du bâtiment y compris Toiture	réf : 040917ATPM1 – Extérieur « Plomb »	Absence de Risque d'Exposition au Plomb
R-2	réf : 040917ATPM1 – R-2 « Plomb »	Présence de revêtements contenant du plomb sur plinthes (faïence), conduits, rambardes, fenêtres, portes, cadre porte, portes ascenseurs et murs
R-1	réf : 040917ATPM1 – R-1 « Plomb »	Présence de revêtements contenant du plomb sur sol, portes, conduits, ossatures hottes, murs et radiateurs
RDC	réf : 040917ATPM1 – RDC « Plomb »	Présence de revêtements contenant du plomb sur portes et murs
R+1	réf : 040917ATPM1 – R+1 « Plomb »	Présence de revêtements contenant du plomb sur murs
R+2	réf : 040917ATPM1 – R+2 « Plomb »	Présence de revêtements contenant du plomb sur murs
R+3	réf : 040917ATPM1 – R+3 Plomb »	Présence de revêtements contenant du plomb sur murs
R+4	réf : 040917ATPM1 – R+4 Plomb »	Présence de revêtements contenant du plomb sur murs
Gymnase	réf : 040917ATPM1 – Gymnase « Plomb »	Absence de Risque d'Exposition au Plomb

En cas de présence de matériaux contenant du plomb, le titulaire s'assurer que ses salariés ont été informés sur le risque plomb et formés (technique employée, équipement de protection, nettoyage du chantier, évacuation des déchets, entrée et sortie de la zone de travail, hygiène générale, interdictions) par un formateur compétent vis-à-vis du risque plomb.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20171221-C57-12-2017-1-AU Date de télétransmission : 27/12/2017 Date de réception préfecture : 27/12/2017
--

3.3 Etat Relatif à la Présence de Termites avant Démolition

Des diagnostics termites ont été réalisés par AGENDA DIAGNOSTIC sur les bâtiments à démolir. Le tableau ci-après récapitule les diagnostics réalisés et la présence de traces visibles de termites.

Bâtiment	Diagnostic Termites	Absence / Présence de traces visibles de termites
Extérieur du bâtiment y compris Toiture	réf : 040917ATPM1 – Extérieur	Absence de traces visibles de termites
R-2	réf : 040917ATPM1 – R-2	Absence de traces visibles de termites
R-1	réf : 040917ATPM1 – R-1	Absence de traces visibles de termites
RDC	réf : 040917ATPM1 – RDC	Absence de traces visibles de termites
R+1	réf : 040917ATPM1 – R+1	Absence de traces visibles de termites
R+2	réf : 040917ATPM1 – R+2	Absence de traces visibles de termites
R+3	réf : 040917ATPM1 – R+3	Absence de traces visibles de termites
R+4	réf : 040917ATPM1 – R+4	Absence de traces visibles de termites
GymnaseR+4	réf : 040917ATPM1 – Gymnase	Absence de traces visibles de termites

En cas de présence de foyer de termites, le bois infesté devra être faire l'objet d'une incinération ou destruction par le feu.

En cas d'éventuelle découverte de foyers de termites, le titulaire déclarera cette découverte au maître d'ouvrage qui fera réaliser le constat par un diagnostiqueur agréé avant toute incinération sur site.

4. TYPES DE DEMOLITION ENVISAGEABLES

Compte tenu des contraintes environnementales et de la hauteur des bâtiments, il est préconisé les solutions techniques suivantes pour des raisons économiques :

- La démolition mécanique à la pelle hydraulique à grand bras avec agrandissement provisoire du périmètre de chantier afin d'avoir la distance de sécurité réglementaire h/2 (avec h hauteur du bâtiment démolie)
- La démolition mécanique à la pelle hydraulique des parties avec une hauteur moins importante et des fondations superficielles jusqu'à -1m sous le TN avec agrandissement provisoire du périmètre de chantier afin d'avoir la distance de sécurité réglementaire h/2 (avec h hauteur du bâtiment démolie)

Les autres techniques de démolition : à l'explosif ou par vérinage ne présentent pas d'avantages économiques du fait de la hauteur des ouvrages.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20171221-C57-12-2017-1-AU Date de télétransmission : 27/12/2017 Date de réception préfecture : 27/12/2017
--

5. ESTIMATION PREVISIONNELLE DU COUT DES TRAVAUX

Hypothèses prises en compte pour les estimations :

- Les travaux sur réseaux sont à la charge du Maître d'Ouvrage et non compris dans l'estimation
- Il a été pris en compte une seule phase de travaux pour le désamiantage et la démolition de l'ensemble des bâtiments
- Les études ou prestations de Maîtrise d'œuvre de désamiantage, de déconstruction et de démolition ne sont pas comprises dans cette étude
- Le coût du désamiantage est prévisionnel du fait de l'absence des diagnostics avant démolition exhaustif ; en effet, des réserves subsistent dans les rapports réalisés. Dans l'estimation, il a été pris en compte de la présence des matériaux, repérés dans le diagnostic remis indiqués dans le chapitre II du présent rapport, et évacuation en centre d'enfouissement. Toutefois ces éléments ne pourront être définitifs qu'après levée des réserves
- Etant donné la dégradation des faux-plafonds cartonnées, un curage rouge a été pris en compte sur toute la surface niveau R+2 et sur la zone du R+3 concernée par la présence de ces faux-plafonds.
- Aucuns travaux de dépollution ne sont pris en compte dans l'estimation (Terres polluées, Cuves, Séparateurs à hydrocarbures,...)
- La présence de plomb est prise en compte dans l'estimation de façon prévisionnelle dans la limite des connaissances à ce jour (cf. Chapitre 3 du présent rapport).
- Aucune démolition des ouvrages extérieurs prises en compte (enrobés, Arbres et/ou végétations, Mur ou dallages extérieurs,...)
- Aucun concassage sur site pour réemploi pris en compte
- Aucun remblaiement pris en compte
- Aucun Gardiennage pris en compte
- Décroustage des enrobés non pris en compte

POSTES	Coût en HT
● Postes communs	40 000.00
● Déconstruction	110 000.00
● Désamiantage (Matériaux décrits dans le Chapitre 3) y compris évacuation en centre d'enfouissement	440 000.00
● Démolition superstructures et infrastructures	120 000.00
● Chargement et Evacuation des déchets (Déchets Inertes, Déchets Non Dangereux et Déchets Dangereux autres que déchets contenant de l'amiante)	170 000.00
● Remise en état	10 000.00
TOTAL HT	890 000,00

PROVISION	Coût en HT
● Provision pour Travaux de Désamiantage supplémentaire (en cas de matériaux supplémentaires découverts lors de la levée des réserves) → Cette provision ne peut être établie de façon précise en raison de l'absence de données. Cette provision pourra d'ailleurs s'avérer insuffisante dans le cas où la levée des réserves fait apparaître une quantité de matériaux contenant de l'amiante dans des proportions non habituelles.	50 000.00
TOTAL HT DEMOLITION, y compris PROVISION	940 000,00

A ce stade des études et sur la base des hypothèses prises décrites précédemment, le coût des travaux est estimé à 940 000.00 € HT.

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-1317 du 10 septembre 2016
079-200041317-20171221-C57-12-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

6. PLANNING PREVISIONNEL

Le planning prévisionnel des travaux est le suivant.

Poste	Durée
Mois de préparation, validation Plan de Retrait	1 mois
Travaux : ● Désamiantage* ● Déconstruction ● Démolition des superstructures et des infrastructures ● Evacuation des gravats ● Remise en état	↻ 2 mois ↻ 1 mois ↻ 1,5 mois ↻ à l'avancement ↻ 2 semaines
Total Délai y compris période de préparation*	6 mois

* Le planning prévisionnel des travaux de désamiantage est basé uniquement sur les matériaux repérés dans les diagnostics amiante remis pour l'étude et ne prend pas en compte d'éléments contenant de l'amiante complémentaire. Ce délai ne pourra être confirmé qu'après réception du diagnostic amiante avant démolition.

Ces délais ne tiennent pas compte des interventions réseaux, qui sont menées par les concessionnaires avant le démarrage des travaux de démolition. Il est à noter que les travaux ne pourront débuter qu'après remise à l'entreprise travaux des attestations de suppressions de branchements de chaque concessionnaire.

D'une manière générale, ces délais prévisionnels sont basés sur les mêmes hypothèses que pour l'estimation du coût des travaux.

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20171221-C57-12-2017-1-AU
 Date de télétransmission : 27/12/2017
 Date de réception préfecture : 27/12/2017